



Compte-rendu du conseil municipal du mardi 10 décembre 2013 à 19h15

Présents :

- M. Claude ANCELME, Maire,
- Mmes Françoise CAPPELLE, Françoise BUSQUET, Ghislaine JACQUET et Nathalie CAMBIER-JONVAL et MM. Jean-Pierre BOSCHAT et Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Maires-Adjoints,
- Mmes Geneviève COSSON, Anne-Marie DEGUILHEM, Solange MARTINEZ, Marie-Hélène MOREAU, Lydie GRÜN, Conseillères Municipales,
- MM. Michel MAYEUX, Jean-Jacques COZETTE, André POULAIN, Patrice SCHNEIDER, Yann DUGARD, Conseillers Municipaux,
- Chantal PETITJEAN, Maire-Déléguée de Blaise.

Pouvoirs :

- Ghislaine GATÉ à Claude ANCELME
- André BERTHE à Anne-Marie DEGUILHEM
- Véronique DELEHAIE à Yann DUGARD

Absents :

- Dominique SCHEUER, Élisabeth DURTETTE, Jean-Claude GILBERT, Fabien LALLEMAND, Christine FORET, Christine NOIRET-RICHET (excusée)

Assistaient également :

- Mme Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services,
- Mlle Kelly DUPONT, secrétariat

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la désignation de Ghislaine Jacquet

Vote : accord unanime

INFORMATIONS DU MAIRE

Décisions municipales et marchés publics

- Annexe 1 -

Depuis le dernier Conseil Municipal du 19 novembre 2013, le Maire informe qu'il a pris deux décisions municipales. Le détail est déposé sur la table des conseillers.

Informations

En premier lieu, le Maire renouvelle ses condoléances à Mme LEMOINE pour le décès de son frère qui a été inhumé samedi 7 décembre à Chooz.

TAGS

Ensuite le Maire tient à condamner fermement les tags qui ont été découverts sur le skate-park en face du collège. On peut y lire des messages racistes, xénophobes inacceptables.

Une plainte a été déposée en gendarmerie et le Maire en a immédiatement informé M. le Sous-Préfet afin que tout soit mis en œuvre pour que les responsables soient identifiés et sanctionnés.

Le Maire affirme qu'il ne peut accepter ces agissements qui ne doivent pas être banalisés.

Par ailleurs, des affichages sauvages se multiplient en Ville. Le Maire a fait préparer un courrier au responsable départemental du parti concerné afin qu'il fasse respecter à ses militants les règles qui s'appliquent en la matière.

Point **marché de Noël** : Le Maire se dit satisfait de l'inauguration de cette manifestation et remercie les commerçants qui jouent le jeu et ont réussi à se mobiliser pour assurer une continuité à l'union commerciale.

APM/CLERMONT : Le 27/11/2013 Le Maire indique qu'il s'est rendu avec l'avocat à la **cour d'appel de REIMS** concernant le recours qu'a formé Maître LEGRAS DE GRANDCOURT contre le montant de l'indemnité fixée par le juge de l'expropriation. Le délibéré est attendu courant janvier.

CD des Noëls des privés d'emploi

Le Maire indique qu'une opération est lancée par l'association des privés d'emplois, il s'agit d'une vente d'un CD qui comporte une chanson d'un chanteur ardennais, Mickels REA. Il l'a composée pour le Noël Ardennais. Son titre est : UN SOURIRE POUR UN ENFANT.

Le Maire de BOGNY a lancé une grande opération pour soutenir cette vente « UN ELU – UN CD ». Le Maire inventorie les différents points de vente : Carrefour Charleville – la vitrine du Conseil Général, librairie LENOIR à Sedan...

L'association est en attente d'une réponse de la 2C2A pour un dépôt à l'office du Tourisme de Vouziers.

Prochains rendez-vous :

Jeudi 12 décembre 2013 : Le film « La Louisiane, un souvenir de France » est programmé au cinéma Les Tourelles.

Du 4 au 24 décembre : L'exposition « Travailler de ses mains : pensée et matière... » sera visible au Centre les Tourelles.

Le Maire invite les élus à prendre connaissance du programme culturel de la Ville.

Le 25 janvier 2014 aura lieu la traditionnelle cérémonie de remise des Trophées sportifs.

Le conseil municipal pour le débat des orientations budgétaires est programmé le **18 février 2014.**

Le conseil pour l'adoption du budget 2014 devra ensuite se réunir avant la fin avril. Ces dates seront confirmées par l'envoi habituel des convocations.

Le 12 janvier 2014 aura lieu le repas des anciens.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux Conseillers le 4 décembre 2013.

Le Maire soumet au vote ce projet d'ordre du jour.

Vote : accord unanime

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2013:

Le Maire indique qu'il n'a pas reçu de demande de modification. Il demande s'il y en a en séance. Comme aucun élu ne se manifeste, il propose donc de passer au vote pour l'adoption du compte-rendu du 15 octobre 2013.

Vote : accord unanime

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2013:

Le Maire indique qu'il n'a pas reçu de demande de modification. Il demande s'il y en a en séance. Comme aucun élu ne se manifeste, il propose donc de passer au vote pour l'adoption du compte-rendu du 31 octobre 2013.

Vote : accord unanime

| |
|----------------------|
| ORDRE DU JOUR |
|----------------------|

Affaires financières

- Annexe 14 -

I – Décision modificative budget ville (intégration travaux SIVOM)

- Annexe 2 -

Françoise Cappelle, adjointe en charge des finances, présente ce premier point. Elle indique qu'une nouvelle fiche de travail a été remise sur table. Une modification y a été apportée après l'envoi de la convocation du 4 décembre, elle porte sur un échange de terrain à 1€ symbolique.

Ce point ne soulevant aucune remarque le Maire propose de passer au vote afin d'adopter la décision modificative budget ville (intégration travaux SIVOM) telle qu'elle a été présentée.

Vote : accord unanime

II – Décision modificative budget assainissement

- Annexe 3 -

Françoise Cappelle poursuit, elle présente les éléments de la décision modificative. Aucune remarque n'est formulée, le Maire propose de passer au vote afin d'adopter la décision modificative budget assainissement.

Vote : accord unanime

III – Autorisation d’engagement et de paiement $\frac{1}{4}$ des dépenses d’investissement avant le vote du budget 2014 pour la Ville, l’Eau et l’Assainissement

- Annexe 4 -

Françoise Cappelle indique que ce point est soumis chaque année aux membres du conseil municipal afin de pouvoir subvenir aux dépenses de début d’année. Elle détaille les montants des lignes de crédit.

Le Maire demande s’il y a des questions, comme il n’y en a pas il propose de passer au vote afin de l’autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans les limites énoncées dans la fiche de travail.

Vote : accord unanime

IV – Reprise sur provision

- Annexe 5 -

La 1^{ère} adjointe donne lecture de la fiche qui a été transmise aux élus.

Ce point ne soulève pas d’observations. Le Maire propose donc de passer au vote afin de reprendre sur les provisions déjà constituées, la somme de 250 € et d’imputer le titre de recette au compte 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Vote : accord unanime

V – Tarifs 2014

- Annexe 6 -

Françoise Cappelle reprend la parole. Elle explique que globalement les tarifs ne subiront pas d’augmentation pour l’année 2014. Cependant quelques modifications sont à noter, elle les détaille.

Concernant les **tarifs de la piscine** :

Elle précise que ce point a été examiné en Comité de Gestion Paritaire de la piscine avec la 2C2A le lundi 2 décembre. A l’unanimité des membres de ce comité, la proposition faite par la Ville de ne pas augmenter les tarifs a été acceptée. Elle indique que ces tarifs seront également soumis au conseil de communauté du 18 décembre 2013.

En page 2, tarifs de la salle des fêtes – chapitre charges, jusqu'à présent le mode de calcul est une facturation après relevé du compteur EDF et selon les tarifs EDF en vigueur (60% HP + 40 % HC). Afin de simplifier cette formule, un coût moyen de 0,16 €/kW est proposé.

En page 5, chapitre I – Location des salles du Centre Culturel les Tourelles – Françoise CAPPELLE indique qu'il avait été proposé lors de la commission des finances de supprimer les tarifs de location de salle pendant une séance. Certains membres ont souhaité par sécurité laisser les tarifs mais y ajouter : « Sous réserve de l'actualité cinématographique et après avis de l'association gestionnaire des salles de cinéma ».

Françoise CAPPELLE ajoute que, malheureusement, s'il s'agit d'une demande très anticipée, la programmation n'est pas forcément connue.

Jean-Jacques Cozette souligne également ce problème de l'actualité cinématographique, celle-ci n'est pas toujours connue à l'avance. Françoise Cappelletti surenchérit en précisant qu'il s'agit effectivement d'un problème dans le cadre d'une réservation qui serait effectuée 2 mois à l'avance par exemple. Le Maire relativise, il indique que ces réservations sont très exceptionnelles, il s'agit pour lui surtout de conserver une marge de manœuvre.

Chapitre M - des publications municipales

Françoise CAPPELLE commente les modifications liées à ces tarifs notamment la création de tarifs avec frais d'envoi pour certaines revues et suppression du coût des pochettes de tableaux LOUPOT qui n'ont jamais été vendues depuis des années. Elle précise que cela a été vu en comité de rédaction et lors de la commission des finances.

Chapitre O – Redevances – droits de places – taxes locations

Il est proposé l'ajout pour le marché d'un tarif forfaitaire complémentaire d'1€/jour de marché concernant les commerçants qui utilisent un four. Cette somme est le résultat d'un calcul prenant en compte la puissance moyenne d'un four, la durée d'utilisation et le prix de 0,16€/kW proposé précédemment.

Chapitre Q – Main d'œuvre

Françoise CAPPELLE indique qu'il est proposé d'augmenter de 3 % les tarifs de la main d'œuvre communale. Elle rappelle que ce coût sert à évaluer les interventions des services communaux lors de sinistres à déclarer aux assurances.

Chapitre S – Restaurant scolaire et garderies

Françoise CAPPELLE propose que les tarifs pleins soient augmentés mais que la participation communale soit augmentée pour qu'il n'y ait pas d'incidence pour les habitants de Vouziers.

Françoise CAPPELLE rappelle que le coût de revient en 2012 d'un repas était d'environ 7.49€ alors que le tarif plein en 2013 est de 5.10 € La ville absorbe donc une partie importante du coût, et ce même pour les usagers domiciliés dans d'autres communes.

Concernant les tarifs par carnet de 10, il est précisé qu'est appliqué un abattement de 5 %.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'adopter les tarifs 2014 selon le tableau annexé.

Vote : accord unanime

VI – Subventions : Investissements 2013 – FJEP/CS, Noël des privés d'emploi, Projet Artistique Globalisé – Ecole Dodeman, Associations sportives pour les manifestations et la formation et le solde de subvention à l'OMS, Vacances Vouzinoises, Comité de Jumelage Vouziers-Ratiskovice, Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vouziers, Jardiniers de France, Hard' N' 4L

- Annexe 7 -

Françoise Cappelle présente point par point les demandes de subventions, la totalité de ces points a été vu lors de la commission des finances du 2 décembre 2013.

Investissements 2013 – FJEP/CS :

Chaque année lors de leur présentation budgétaire présente une demande de subvention d'investissements à hauteur de 20% des investissements plafonnée à 1500 € Le FJEP a sollicité la Ville pour l'achat d'un véhicule.

Il est proposé d'attribuer au FJEP / Centre Social une subvention d'un montant de 1 500 € correspondant à une participation sur l'acquisition d'un véhicule. Le versement se fera sur présentation de la facture acquittée.

Vote : DÉCIDE A 21 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BOSCHAT et Anne-Marie DEGUILHEM) et 1 CONTRE (André BERTHE)

Noël ardennais des privés d'emploi les plus démunis :

Il s'agit là aussi d'une demande de subvention qui est présentée chaque année.

Par courrier du 25 septembre, le Président a informé du nombre de familles inscrites en 2013 : 41 (en 2012 : 39) et du nombre d'enfants 64 (en 2012 : 58).

La subvention octroyée en 2012 s'élevait à 470 €(soit environ 8,10 €par enfant).

Françoise CAPPELLE rappelle l'information communiquée par le Maire en début de séance concernant la vente de CDs de Mickels Réa au profit de cette association dans différents points de vente.

Le Maire demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas il propose de passer au vote afin de reconduire la subvention de 470 € au profit de l'association.

Vote : accord unanime

Projet Artistique Globalisé – Ecole Dodeman :

Tout d'abord, Françoise Cappelletti indique aux élus que ce point a été soumis à la commission des finances qui n'a pas souhaité donner une suite favorable à la demande. Cependant elle souhaitait faire part de ce dossier en séance afin que les élus aient connaissance de toutes les demandes. L'école Dodeman, via les services de l'Education nationale, a sollicité une subvention pour le Projet Artistique Global « chanson française et jazz vocal ».

Françoise CAPPELLE détaille le budget de l'opération et notamment les recettes attendues. Elle précise qu'une manifestation est prévue à RETHEL et que lors d'un Conseil d'Ecole M. SCHMITT, enseignant qui est intéressé pour participer au projet, a indiqué qu'il essaierait de d'organiser une intervention sur Vouziers. Françoise CAPPELLE ajoute que la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et d'un PEDT va déjà représenter des dépenses conséquentes pour la Ville et que, par ailleurs, la Ville attribue déjà une participation annuelle par classe de 250 € pour une sortie pédagogique.

Le Maire propose à l'assemblée de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

Vote : accord unanime

Associations sportives pour les manifestations et la formation et le solde de subvention à l'OMS :

Françoise CAPPELLE présente en détail ce point. Aucune remarque n'est formulée. Le Maire propose de passer au vote afin d'accepter l'attribution des subventions proposées.

Vote : accord unanime (SAUF en raison de leur fonction de membre du bureau dans certaines associations, ne participent pas au vote Françoise BUSQUET et Jean-Pierre BOSCHAT pour l'OMS, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT pour l'association SAV Rugby)

Vacances Vouzinoises :

Françoise Cappelle donne lecture des éléments figurant sur la fiche de travail. Les élus ne formulent aucune remarque le Maire propose donc de passer au vote afin d'accepter l'attribution des subventions proposées.

Vote : accord unanime (SAUF en raison de sa fonction de membre du bureau ne participe pas au vote Frédéric COURVOISIER-CLEMENT pour l'association SAV Rugby)

Comité d'amitié Vouziers-Ratiskovice :

La demande de subvention exceptionnelle présentée par le Comité de Jumelage concerne une participation aux dépenses portées par le Comité pour l'organisation des manifestations à l'occasion du 25ème anniversaire de la création du jumelage. En effet pour célébrer cet anniversaire, plusieurs évènements ont été organisés lors de la venue de la délégation tchèque en novembre dernier. Le comité a pris en charge l'accueil de la délégation tchèque le 9 novembre, l'après-midi dansant organisé le 10 novembre et l'achat d'un cadeau pour la ville de Ratiskovice. Françoise CAPPELLE présente le détail financier de l'opération.

Le Maire demande s'il y a des questions ; comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin d'accepter le versement d'une subvention de 500 € à l'association Vouziers Ratiskovice.

Vote : accord unanime (sauf en raison de sa fonction de membre de bureau ne participe pas au vote Marie-Hélène Moreau)

Amicale des sapeurs-pompiers de Vouziers :

Françoise Cappelle poursuit avec ce point. Par courrier du 20 octobre 2013, reçu en Mairie le 4 novembre, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vouziers sollicite une subvention exceptionnelle liée à l'achat d'un nouveau drapeau. 3 devis sont joints à ce courrier :

- Faber France : 1015 €TTC
- Varinard et fils : 892, 94 €TTC
- Dejean : 836, 72 €TTC

Le Maire précise que ce drapeau a 30 ans. Françoise Cappelle rappelle que l'association bénéficie d'une subvention de fonctionnement annuelle.

Le Maire demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 €

Vote : accord unanime

Françoise Cappelle précise que les demandes de subvention suivantes sont présentées à titre informatif, car elles n'ont pas obtenu un accord favorable lors de l'étude en commission des finances.

Jardiniers de France

Par courrier du 27 septembre 2013, reçu en Mairie le 8 octobre 2013, l'association Jardiniers de France, par le biais de son Président, Ph. DREUX, sollicite une subvention en vue de soutenir les actions menées.

Cette association loi 1901, reconnue d'utilité publique, a pour missions principales :

- De faire d'un jardin un espace d'épanouissement pour tous,
- De favoriser la rencontre et l'échange entre tous les jardiniers,
- De transmettre le savoir faire jardinier,
- De respecter et protéger la nature et l'environnement.

C'est une association dont le siège social est à Rosny-sous-Bois (93).

Hard' N' 4L Team

Par courrier du 15 novembre, reçu en Mairie le 18 novembre, l'association Hard' N' 4L Team, représentée par Mesdemoiselles Defforges Perrine (Présidente) et Dapremont Coline (Vice-présidente) sollicite un soutien financier de la Ville. Leur association a pour but de fournir du matériel scolaire et sportif à des enfants démunis du sud marocain en participant à une ou plusieurs éditions du rallye-raid humanitaire 4L Trophy.

Il est indiqué dans le courrier que les membres de l'association s'engagent en contrepartie d'une subvention à animer des manifestations au sein de la Ville avec leur 4L, afin d'expliquer le but de cette action humanitaire.

Le Maire demande aux élus s'ils souhaitent que ces demandes soient étudiées, ils répondent par la négative et suivent donc l'avis défavorable de la commission des finances.

VI - Acompte sur les subventions 2014 pour le CCAS, l'association les Tourelles et le FJEP/Centre Social

- Annexe 8 -

Françoise CAPPELLE présente la fiche en rappelant que ces acomptes permettent de contribuer à faciliter les situations financières de début d'année en attendant l'arrivée des subventions dans les comptes des associations et du CCAS.

Le Maire propose aux élus d'accepter le versement d'un acompte à hauteur de 10 000 € pour le FJEP/CS et Les Tourelles et à hauteur de 30 000 € pour le CCAS.

Vote : accord unanime

VII - Attribution du Marché de maîtrise d'œuvre pour le raccordement de Blaise et Chestres à l'assainissement collectif

- Annexe 9 -

Le Maire présente ce point. Il reprend les éléments de la fiche de travail.

Après les explications fournies, il demande si les élus ont des questions ; comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin d'attribuer le marché relatif aux prestations de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau pluviale à l'entreprise suivante : AMODIAG ENVIRONNEMENT – ZAC VALENCIENNES ROUVIGNIES – 9 AVENUE MARC LEFRANCQ – 59121 PROUVY pour un montant de 160 020 €H.T., d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec cette entreprise, de charger le Maire de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision.

Vote : accord unanime

Affaires de personnel

VIII - Participation de la Ville à la protection sociale complémentaire des agents communaux

- Annexe 10 -

Le Maire propose à Mme Lemoine, Directrice Générale des Services de présenter ce point. Le Maire précise que c'est un point auquel il tenait beaucoup.

Mme Lemoine explique le cadre juridique de cette participation et les différentes options qui s'offraient à la Ville.

Après la présentation, le Maire demande s'il y a des questions ; comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin d'attribuer une participation annuelle à la protection sociale complémentaire des agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2014.

Vote : accord unanime

IX - Modification du Tableau des emplois communaux

- Annexe 11 -

Mme Lemoine présente également ce point. Elle présente les éléments de travail.

Aucune remarque n'est formulée par les membres du conseil municipal, le Maire propose donc de passer au vote afin d'accepter le tableau des emplois communaux ci-joint.

Vote : accord unanime

X - Document Unique des risques

- Annexe 12 -

Mme Lemoine poursuit. Elle présente la fiche de travail et les documents transmis aux élus. Elle insiste sur la méthodologie qui a été suivie, c'est-à-dire qui est basée sur une véritable concertation avec les personnels. Elle rend compte également de toutes les mesures mises en œuvre pour la sécurité des agents communaux.

M. Dugard demande ce qu'ACMO signifie. Il s'agit de : Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Ce point ne soulève pas d'autres questions.

Le Maire propose de passer au vote afin d'adopter le document unique des risques – volets « personnel administratif » « personnel d'entretien » « restaurant scolaire » « bibliothèque » et « ATSEM » mis à jour au 30 novembre 2013, ci-annexé et de le charger de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

Vote : accord unanime

XI - Modification du Règlement Intérieur

- Annexe 13 -

Le Maire demande à Mme Lemoine de présenter ce point. Elle explique les modifications proposées au règlement intérieur et précise qu'elles ont été adoptées par le comité technique paritaire.

Les élus ne formulent aucune question, le Maire propose donc de passer au vote afin d'annuler et remplacer la délibération 2013/98 par la présente délibération et d'acter les modifications qui portaient sur les astreintes et les congés annuels.

Vote : accord unanime

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35.

Le Secrétaire de Séance

Ghislaine Jacquet

Annexes (déjà diffusées) :

- annexe 1 : Récapitulatif des décisions municipales
- annexe 2 : Décision modificative budget ville (intégration travaux SIVOM)
- annexe 3 : Décision modificative budget assainissement
- annexe 4 : Autorisation d'engagement et de paiement ¼ des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014 pour la Ville, l'Eau et l'Assainissement
- annexe 5 : Reprise sur provision
- annexe 6 : Tarifs 2014
- annexe 7 : Subventions : Investissements 2013 – FJEP/CS, Noël des privés d'emploi, Projet Artistique Globalisé – Ecole Dodeman, Associations sportives pour les manifestations et la formation et le solde de subvention à l'OMS, Vacances Vouzinoises, Comité de Jumelage Vouziers-Ratiskovice, Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vouziers, Jardiniers de France, Hard' N' 4L
- annexe 8 : Avances sur subvention Les Tourelles, FJEP/CS, CCAS
- annexe 9 : Attribution du Marché de maîtrise d'œuvre pour le raccordement de Blaise et Chestres à l'assainissement collectif
- annexe 10 : Participation de la Ville à la protection sociale complémentaire des agents communaux
- annexe 11 : Modification du Tableau des emplois communaux
- annexe 12 : Document Unique des risques
- annexe 13 : Modification du Règlement Intérieur
- annexe 14 : Compte-rendu de la commission des finances du 2 décembre 2013

Etat des marchés

| N° du Marché | Nom du marché | Date de Notification | Nom du titulaire | Montant du marché notifié |
|--------------------|--|---|---|-----------------------------------|
| MAPA 2013-06 LOT 1 | Travaux de Construction de Trottoirs - Rue Charles de Gaulle | INFRUCTUEUX POUR DEPASSEMENT D'ENVELOPPE | | |
| MAPA 2013-06 LOT 2 | Travaux de Construction de Trottoirs - Rue de Condé | 25/10/2013 | RONGERE 54 avenue de la Marne – BP 20018 08200 SEDAN | 29 098,30 € H.T. |
| MAPA 2013-06 LOT 3 | Travaux de Construction de Trottoirs - Rue des Poilus | 25/10/2013 | EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE Zone Industrielle de Glaire BP 50334 08203 SEDAN | 82 392,21 € H.T. |
| MAPA 2013-07 | Poursuite du marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration | 04/11/2013 | AMODIAG ENVIRONNEMENT ZAC VALENCIENNES ROUVIGNIES 9 Avenue Marc Lefrancq 59121 PROUVY | 26 000,00 € H.T. |
| MAPA 2013-08 | Location entretien de vêtement de travail (4ans) | 28/10/2013 | ANETT Avenue du 15 ^{ème} Corps 55800 REVIGNY SUR ORNAIN | 6 813,66 € H.T. |
| AO 2013-01 LOT 1 | Prestation d'assurance pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du CCAS – ASSURANCE GENERALE | 14/11/2013 | GROUPAMA NORD EST Pôle Entreprise 9 rue de Courcelles – BP 1091 51054 REIMS CEDEX | 117 075,32 € TTC |
| AO 2013-01 LOT 2 | Prestation d'assurance pour la couverture des risques liés aux activités de la Commune et du CCAS – ASSURANCE STATUTAIRE | 14/11/2013 | APRIL ENTREPRISE ET COLLECTIVITE 12 place du Capitaine Dreyfus 68000 COLMAR | 144 989,12 € TTC |

DÉCISION MODIFICATIVE N ° 2

BUDGET VILLE

Intégration des opérations SIVOM

Ecritures liées à une échange de terrain à Chestres avec Monsieur LEMAITRE

Dépenses d'investissement

| | |
|--|--------------------|
| 20422 - Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations | 1,00 € |
| 2151 - Réseaux de voirie | 4 000,00 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | |
| 2112 - Terrain de voirie | 500,00 € |
| 2151 - Réseaux de voirie | 20 500,00 € |
| TOTAL | 25 001,00 € |

Recettes d'investissement

| | |
|--|--------------------|
| 10222 - FCTVA | 4 000,00 € |
| 1328 - Autres subventions d'équipement non transférables | 1,00 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | |
| 1328 - Autres subventions d'équipement non transférables | 20 500,00 € |
| 1328 - Autres subventions d'équipement non transférables | 500,00 € |
| TOTAL | 25 001,00 € |

DÉCISION MODIFICATIVE N ° 1

BUDGET ASSAINISSEMENT

Remboursement de l'avance remboursable encaissée au mois d'avril pour la reconstruction de la STEP

Dépenses d'investissement

| | |
|---|---------------|
| 1681 - Autres emprunts | 4 000,00 € |
| 2315 - Travaux d'installations, matériel et outillage technique | -3 300,00 € |
| 2762 - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA | -700,00 € |
| TOTAL | 0,00 € |

**AUTORISATION DE PAIEMENT
DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014
DANS LA LIMITE DU ¼ DU BUDGET PRECEDENT.**

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites du ¼ des crédits ouverts au budget précédent.

Vu les budgets 2013, Ville, Eau et Assainissement,

IL EST PROPOSÉ,

D'autorise le Maire de Vouziers à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

BUDGET VILLE

| | |
|---|-----------|
| Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : | 5 000 € |
| Chapitre 21 - immobilisations corporelles : | 70 000 € |
| Chapitre 23 - immobilisations en cours : | 200 000 € |

BUDGET EAU

| | |
|--|----------|
| Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : | 1 000 € |
| Chapitre 23 - immobilisations en cours : | 21 500 € |
| Chapitre 27 - autres immobilisations financières : | 4 500 € |

BUDGET ASSAINISSEMENT

| | |
|---|-----------|
| Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : | 10 000 € |
| Chapitre 23 - immobilisations en cours : | 50 000 € |
| Chapitre 27 - autres immobilisations financières : | 32 000 € |
| Opération n° 12 : travaux pluriannuels d'assainissement : | 100 000 € |

Reprise sur provisions

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, et l'obligation de constitution de provisions pour dépréciation des créances clients au titre du principe de prudence,

Vu le budget primitif 2013,

Vu le montant des admissions en non-valeur au 30 novembre 2013 de 237,71 €

Considérant qu'il n'y a pas lieu de provisionner davantage que les provisions déjà constituées pour 5 528,30 €

Il est proposé :

- De reprendre sur les provisions déjà constituées, la somme de 250 € et d'imputer le titre de recette au compte 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants »,

A - PISCINE :**TARIFS 2014**

| ADULTES | |
|--|---------|
| - 2C2A | 2,80 € |
| - Extérieur | 3,85 € |
| ENFANTS (moins de 16 ans) | |
| - 2C2A | 2,10 € |
| - Extérieur | 2,80 € |
| SCOLAIRES / GROUPES | |
| 2C2A | |
| Pour les collèges, lycées, écoles maternelles,primaires) 2C2A (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance | 25,00 € |
| Pour les autres groupes (ALSH, Centres de loisirs,) 2C2A (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance | 27,05 € |
| Extérieur : | |
| Pour les collèges, lycées, écoles maternelles,primaires) exterieur (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance | 29,10 € |
| Pour les autres groupes (ALSH, Centres de loisirs,) exterieur (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance | 31,20 € |
| VENTE AU CARNET (12 tickets) | |
| Adultes | |
| - 2C2A | 28,60 € |
| - Extérieur | 39,05 € |
| Enfants | |
| - 2C2A | 19,35 € |
| - Extérieur | 28,20 € |
| MATÉRIEL LOUÉ | 0,65 € |
| LEÇONS (l'unité) | |
| - 2C2A | 5,85 € |
| - Extérieur | 7,65 € |
| JE NAGE EN FAMILLE | |
| Adultes | |
| - 2C2A | 1,85 € |
| - Extérieur | 2,40 € |
| Enfants | |
| - 2C2A | 0,90 € |
| - Extérieur | 1,80 € |
| ANIMATION | |
| 2C2A | |
| - unité | 5,15 € |
| - carnet de 12 | 50,85 € |
| Extérieur : | |
| - unité | 6,95 € |
| - carnet de 12 | 68,75 € |
| Mise à disposition de la piscine sans personnel communal et selon disponibilité coût horaire | 34,30 € |
| Mise à disposition de la piscine avec personnel communal et selon disponibilité coût horaire | 88,45 € |

B - TARIERS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES :

| a) Bals ou soirées | |
|--|-----------------|
| 1) Utilisation de la salle : | |
| . Organismes, associations, entreprises dont le siège social est à Vouziers | 342,80 € |
| . Organismes, associations, entreprises extérieure à Vouziers, ou organisateur poursuivant un but lucratif, ou organisation conjointe dès qu'il y a une association extérieure : | 609,50 € |
| 2) Préparation : | |
| - dans la 1/2 journée (après-midi) précédant la manifestation | Gratuit |
| - au delà des 4 H : préparation par heure | 15,20 € |
| Important | |
| La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location. Cet acompte sert de confirmation de réservation et doit être versé deux mois avant la date prévue de la manifestation. Le non versement de l'acompte permet à la Ville d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait. En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire. Toutes les associations adhérentes à l'OMS, à l'Association Les Tourelles et le FJEP bénéficieront de 2 tarifs réduits de salle par an et par association : première réduction de 60% et deuxième réduction de 40%. | |
| Caution | |
| Une caution de 260,00 € sera versée au moment de l'établissement de l'état des lieux. Elle sera restituée après la manifestation lors du règlement du solde de la facturation au régisseur de recette à l'accueil de la Mairie de Vouziers et sous réserve du respect des clauses du règlement et en fonction de l'état des lieux contradictoire, . Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire. | |

| b) Autres manifestations | |
|---|-------------------|
| 1) Réunions tenues par les associations adhérentes à l'OMS, ou à l'Association Les Tourelles, par le FJEP, la Communauté de Communes | Gratuit |
| 2) Réunions à caractère d'information ou professionnel sans acte commercial : | |
| . Vouziers | 380,90 € |
| . Extérieur | 533,35 € |
| 3) Réunions à caractère privé familial (ex : mariage) : - 1er jour | 380,90 € |
| 4) Tranche supplémentaire de 12 H | 180,90 € |
| 5) Réunions incluant un acte commercial (vente notariale, bourse, expo-vente, ...) : | 476,15 € |
| 6) Activités commerciales | |
| . 1er jour | 1 190,45 € |
| . 2ème jour | 914,95 € |
| Les locations consenties pour des activités commerciales ne pourront en aucun cas excéder 2 jours ouvrables. | |
| 7) Animations diverses (lotos, thés dansants, belotes,...) | |
| . Associations de Vouziers | 142,80 € |
| . Associations extérieures | 285,70 € |
| 8) Organisation de Noël pour les enfants : (1/2 journée) | |
| . Écoles - Centre Hospitalier - Amicale des Pompiers - Amicale du Personnel communal et comités d'entreprises domiciliés à Vouziers | Gratuit |
| . Organismes ayant leur siège à Vouziers | 142,80 € |
| . Autres organismes | 285,70 € |
| <i>Et pour tous, si utilisation au delà de 20 H :</i> | |
| . Vouziers | 342,80 € |
| . Extérieur | 609,50 € |
| 9) Vin d'honneur : mariage, ... coût à la journée (tps de prépa compris + verres + frigo) : | |
| . Habitants de Vouziers | 142,80 € |
| . Extérieurs | 285,70 € |
| Charges (dans tous les cas) | |
| - Chauffage compris dans la location | |
| - Électricité selon relevé des compteurs et selon tarif moyen de 0,16€/Kw/h | |
| - Forfait | |
| . Espace traiteurs | 74,60 € |
| . Réfrigérateurs | 37,35 € |

C - SALLE BELLEVUE :

| | | |
|--|-----------------|------------------|
| 1) Bénéficiaires : familles ou associations | | |
| | <i>Vouziers</i> | <i>Extérieur</i> |
| - Tranche préparatoire de 4 h, qui précède le début de la location | 34,85 € | 69,55 € |
| - Tranche d'utilisation de 12 H | 99,55 € | 199,20 € |
| - Tranche supplémentaire de 6 H | 49,70 € | 99,35 € |
| 2) Bénéficiaires :Associations adhérentes à l'OMS et à l'Association Les Tourelles, FJEP et communauté de communes (réunions) | Gratuit | |
| 3) Bénéficiaires : Société ou organisme dont le siège social est à : | | |
| a / Vouziers | | |
| . réunion à but lucratif | 220,60 € | |
| . réunion sans but lucratif | 44,20 € | |
| b / Extérieur | | |
| . réunion à but lucratif | 441,35 € | |
| . réunion sans but lucratif | 88,25 € | |
| 4) Organisation manifestations diverses (lotos, belotes, thés dansants, ...) | | |
| a / Vouziers | 100,95 € | |
| b / Extérieur | 202,00 € | |
| 5) Charges dans tous les cas (hors vin d'honneur) : | | |
| 36 | | |
| . Forfait Cuisine | 36,70 € | |
| . Forfait Congélateur | 14,95 € | |
| b / Extérieur | | |
| . Forfait Cuisine | 73,45 € | |
| . Forfait Congélateur | 29,85 € | |
| <p>La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location. Le non versement de l'acompte permet à la Ville d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait. En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire.</p> <p>Une caution de 180, 00 € sera versée au moment de l'établissement de l'état des lieux. Elle sera restituée après la manifestation lors du règlement du solde de la facturation au régisseur de recette à l'accueil de la Mairie de Vouziers et sous réserve du respect des clauses du règlement et en fonction de l'état des lieux contradictoire, . Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire.</p> | | |
| 6) Vin d'honneur : Salle Bellevue | | |
| - Pour la journée, cuisine comprise | | |
| a) pour les extérieurs | 87,60 € | |
| b) pour les vouzinois | 70,00 € | |
| 7) Obsèques | | |
| a) pour les extérieurs | 31,20 € | |
| b) pour les vouzinois | GRATUIT | |

D - CPR (Centre Polyvalent Rural) :

• Pour les associations dont le siège social est à Vouziers : gratuité pour les salles A et B

• Pour les associations loi 1901, dont l'objet est de former, d'orienter et de réinsérer dans la vie sociale et professionnelle, ainsi que pour les associations et organismes qui disposent de locaux à titre gracieux et ont à valoriser la valeur locative dans le cadre de leurs charges supplétives (une convention sera établie avec chacun des organismes) :

| | | |
|----------------------------|----------------|----------------|
| | <i>salle A</i> | <i>salle B</i> |
| par tranches de 4 heures : | 5,50 € | 7,40 € |
| par jour : | 11,00 € | 14,80 € |

| | | |
|----------------------------|----------------|----------------|
| | <i>salle I</i> | <i>salle F</i> |
| par tranches de 4 heures : | 1,50 € | 4,60 € |
| par jour : | 3,05 € | 9,20 € |

| | | | |
|------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | <i>salle C</i> | <i>salle D</i> | <i>salle E</i> |
| par mois : | 100,60 € | 73,15 € | 277,40 € |

| | | | |
|------------|-----------------|-----------------|----------------|
| | <i>salle G</i> | <i>salle H</i> | <i>salle L</i> |
| par mois : | 309,60 € | 438,90 € | 93,65 € |

• Pour les autres organismes sans but lucratif et associations dont le siège social est extérieur à Vouziers :

| | salle B (grande salle) | salle A (petite salle) |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| - par tranche de 4 heures | 52,30 € | 31,40 € |
| - pour 2 tranches | 82,00 € | 51,30 € |
| - pour 3 tranches | 102,50 € | 61,45 € |

| | salle I | salle F |
|------------------|---------|---------|
| pour 1/2 journée | 8,10 € | 25,25 € |
| pour une journée | 16,50 € | 50,50 € |

• Pour les autres organismes à but lucratif :

| | salle B (grande salle) | salle A (petite salle) |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| - par tranche de 4 heures | 62,75 € | 37,60 € |
| - pour 2 tranches | 98,40 € | 61,50 € |
| - pour 3 tranches | 122,95 € | 73,75 € |

• Bureaux de l'étage du CPR

Coût mensuel OU valorisation des mises à disposition gracieuse selon convention

| | salle M (petit bureau) | salle N (grand bureau) |
|--|------------------------|------------------------|
| | 72,85 € | 93,65 € |

E - CCAS (Centre Communal d'Action Social) :

• Pour les associations dont le siège social est à Vouziers : Gratuité

• Pour les associations loi 1901, dont l'objet est de former, d'orienter et de réinsérer dans la vie sociale et professionnelle, ainsi que pour les associations et organismes qui disposent de locaux à titre gracieux et ont à valoriser la valeur locative dans le cadre de leurs charges supplétives (une convention sera établie avec chacun des organismes) :

| | Bureau n°1 | Bureau n° 2 | Bureau n°3 |
|------------|------------|-------------|------------|
| par mois : | 57,10 € | 81,60 € | 63,35 € |
| par jour | 1,90 € | 2,70 € | 2,10 € |

• Pour les autres organismes et associations :

| | Bureau n°1 | Bureau n° 2 | Bureau n°3 |
|------------|------------|-------------|------------|
| par mois : | 315,35 € | 450,25 € | 349,40 € |
| par jour | 10,50 € | 15,00 € | 11,65 € |

F - Location salle de la mairie de Condé/jour

| | |
|--|---------|
| - Habitants de Vouziers (Condé et Chestres compris) | 36,20 € |
| - Comité d'animation de Condé | gratuit |
| - Obsèques (pour les habitants de Vouziers, Condé, Chestres) | gratuit |

Salle ancienne école ou Mairie

pour la valorisation des mises à disposition dans les comptes associatifs

| | |
|-------------|--------|
| 1/2 journée | 5,40 € |
|-------------|--------|

La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location. Le non versement de l'acompte permet d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait.

En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire.

Une caution de 85, 00 € sera versée au moment de l'état des lieux. Elle sera restituée après la manifestation lors du règlement du solde de la location au régisseur de recette à l'accueil de la Mairie de Vouziers sous réserve du respect des clauses du règlement, et en fonction de l'état des lieux contradictoire.

Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire.

G - Location salle de Chestres

| | Vouziers, Chestres, Condé et Blaise ou réunions sans but lucratif | Extérieur ou réunions à but lucratif |
|---|--|---|
| location de 8 H 30 du matin au lendemain midi | 66,20 € | 136,80 € |
| la 1/2 journée complémentaire (période de 5 heures) | 33,10 € | 66,20 € |
| la 1/2 journée de préparation précédent la manifestation selon disponibilité | gratuit | gratuit |
| pour l'association d'animation de Chestres | gratuit | |
| Obsèques | gratuit | 31,20 € |

La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location. Le non versement de l'acompte permet d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait.
En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire.
Une caution de 125,00 € sera versée au moment de l'état des lieux. Elle sera restituée après la manifestation lors du règlement du solde de la location au régisseur de recette à l'accueil de la Mairie de Vouziers sous réserve du respect des clauses du règlement de la salle, et en fonction de l'état des lieux contradictoire.
Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire.

H - Location préaux écoles Dodeman et Taine

| | |
|---|----------------|
| Pour vin d'honneur, pour une 1/2 journée, (loué sans tables ni chaises) : | 57,10 € |
|---|----------------|

I - Location des salles du Centre Culturel Les Tourelles

| | Salle "Girardot" | | Espace Huck |
|---------------------------------|--------------------|--|-----------------|
| | <i>hors séance</i> | <i>séance à supprimer ⁽¹⁾</i> | |
| associations vouzinoises | 209,80 € | 375,40 € | 33,10 € |
| associations extérieures | 253,95 € | 425,10 € | 55,20 € |
| entreprises vouzinoises | 363,10 € | 567,80 € | 71,75 € |
| entreprises extérieures | 588,25 € | 785,70 € | 110,80 € |
| | Salle "Guédiguian" | | |
| | <i>hors séance</i> | <i>séance à supprimer ⁽¹⁾</i> | |
| associations vouzinoises | 68,45 € | 132,50 € | |
| associations extérieures | 88,35 € | 143,50 € | |
| entreprises vouzinoises | 121,50 € | 191,45 € | |
| entreprises extérieures | 191,45 € | 264,10 € | |

⁽¹⁾ « Location accordée sous réserve de l'actualité cinématographique et après avis de l'association gestionnaire des salles de cinéma ».

Tarifs T.T.C. applicables pour une demi-journée

A noter : pour toutes les locations de salles communales : toutes dégradations (matériel, mobilier, ...) ou pertes constatées lors de l'état des lieux de sortie seront facturées sur la base du remplacement à neuf à partir des mêmes caractéristiques

J) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

Carte annuelle et personnelle de lecteur donnant droit aux services de la bibliothèque :

| | |
|--|---------------|
| Adultes (à partir de 18 ans) : | |
| - Vouziers | 4,30 € |
| - Extérieur | 7,95 € |
| - quote part reversée par l'association les Tourelles pour les inscriptions bibliothèque dans le cadre du Passeport Culturel | 4,40 € |
| Enfants : | |
| - Vouziers | 1,90 € |
| - Extérieur | 3,70 € |
| Tout public : | |
| - rachat après perte ou détérioration de la carte annuelle | 1,10 € |

| | |
|--|----------------|
| Etablissements scolaires publics ou privés hors Vouziers (Coût par groupe constitué : exemple par classe) <i>La gratuité d'adhésion est accordée aux établissements scolaires publics et privés de Vouziers</i> | 7.95 € |
| Associations dont le siège social est à Vouziers (Coût par groupe constitué) <i>La gratuité d'adhésion est accordée aux associations en contrat d'objectifs avec la Ville (FJEP, Tourelles, Harmonie).</i> | 7.95 € |
| Associations dont le siège social est extérieur à Vouziers (Coût par groupe constitué) | 10.00 € |
| Autres formes de regroupement collectifs dont le siège est à Vouziers ou extérieur à Vouziers (Coût par groupe constitué) | 10.00 € |

| | |
|--|---------------|
| Internet : | |
| - connexions internet | |
| 15 mn | 0,55 € |
| 30 mn | 1,10 € |
| - connexions internet pour gens de passage (sans abonnement) : | |
| 15 mn | 1,65 € |
| 30 mn | 3,20 € |

| | |
|--|---------------------------------|
| Tarifs d'impression : | |
| - à partir d'un cédérom ou d'Internet comme suit : | |
| * une page de texte | 0,25 € |
| * une page de texte avec éléments en couleur | 0,87 € |
| * une page complète en couleur | 1,70 € |
| - photocopie : | <i>par décret</i> 0,18 € |

Perte de livre : selon la valeur de rachat

K) Photocopies de documents administratifs, recherches généalogiques, listes électorales :

| | |
|-------------------------------|---------------|
| (format A4) <i>par décret</i> | 0,18 € |
| (format A3) <i>par décret</i> | 0,36 € |
| (CD-Rom) | 2,85 € |

L) VACANCES VOUZINOISES (carte annuelle) :

| | |
|--|----------------|
| Tarif 100% | 20,40 € |
| pour les enfants dont le représentant légal est domicilié à Vouziers après participation de la ville | 15,30 € |

M) PUBLICATIONS MUNICIPALES :

| Curieux Vouzinois | | Prix unitaire sans frais d'envoi | Prix unitaire avec frais d'envoi | Prix unitaire avec frais d'envoi 2014 |
|--|--|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Abonnement 2014 comprenant | n° 95 - n° 96 - n° 97 | 13,00 € | 16,00 € | 16, 30 € |
| Offre spéciale 2014 comprenant | n° 95 - n° 96 - n° 97 et hors série XV | 22,00 € | 27,00 € | 27, 30 € |
| Numéros classiques (sauf épuisés) Prix au numéro, à l'unité | du 1 à 40 | 2,00 € | 3,00 € | |
| | du 42 à 82 | 4,00 € | 5,00 € | |
| | du 83 à 97 | 5,00 € | 6,00 € | |
| Prix des numéros hors série, à l'unité | du HS I au VI | 5,00 € | 6,00 € | |
| | du VII au XI | 9,00 € | 11,00 € | |
| | du XII au XV | 12,00 € | 14,00 € | |
| Numéros épuisés numérisés | Version papier à partir de la numérisation | 4,70 € | 5,70 € | |
| | Version numérique sur CD Rom | 2,85 € | 3,85 € | |
| Vente par lots de 10 numéros au choix parmi les | n°s 1 à 40 | 15,00 € | 20,00 € | |
| | n°s 42 à 82 et HS I à VI | 30,00 € | 35,00 € | |
| | n°s 83 à 88 et HS VII à XI | 40,00 € | 45,00 € | |
| Vente par lot de 5 numéros, au choix parmi : | 4 exemplaires du n° 1 au n° 88 + 1 ex. hors série du n° 1 au n° XI | 20,00 € | 24,00 € | |
| Ecrins (contiennent 12 exemplaires) | | 19,00 € | 25,00 € | |
| Index des articles parus (gratuits pour les abonnés) | | 2,00 € | 3,00 € | |
| - VOUZIERES 1940-1944 | | 7,10 € | 10,50 € | |
| - Livre TAINÉ | | 4,90 € | 8,30 € | |
| - Pochettes de Tableaux "LOUPOT" | | 4,80 € | à supprimer | |

N) LOCATION DE MATÉRIEL :

| MATÉRIEL (prêt par week-end, toute autre journée complémentaire est comptée au même tarif) | |
|---|--------|
| - Droit fixe | 7,55 € |
| - Supplément pour : | |
| . barrière (l'unité) | 2,05 € |
| . table (l'unité) | 1,20 € |
| . chaise (l'unité) | 0,50 € |
| . grilles d'exposition | 2,10 € |
| . banc | 1,00 € |

Les matériels sont chargés, transportés et déchargés par les soins du demandeur, aux horaires fixés par la Ville.

| | |
|---|-----------------|
| ARMOIRE ELECTRIQUE : Branchement Forain (par jour) | 34,50 € |
| PODIUM MOBILE (par journée) | 188,60 € |

O) REDEVANCES - DROITS DE PLACES - TAXES LOCATIONS :

Rappel : l'utilisation du domaine public est toujours soumise à autorisation préalable

| DROIT DE PLACE | |
|--|----------------|
| - forfait emplacement friterie (par mois) | 39,20 € |
| - occupation commerciale temporaire (m ² /jour) | 1,45 € |
| - étalage sur trottoir (m ² /an) (minimum de facturation : 1m ²) | 19,80 € |
| - terrasse de cafés | |
| droit annuel (au m ²) (selon convention) : | 31,00 € |
| manifestations occasionnelles (coût au m ² par manifestation) | 1,40 € |
| <i>(pour les terrasses qui ont versé le droit annuel, ne seront facturés que les m² supplémentaires)</i> | |
| - exposition de véhicules (véhicule/jour) | 19,80 € |
| - échafaudages, occupation domaine public pour travaux (m ² /jour) | 0,90 € |
| - marché (m linéaire/jour) | 0,65 € |
| - abonnement marché par trimestre (0,65€/ml/jour x 13 sem x 75%) (encaissement à terme échu) | 6,35 € |
| - marché : tarif forfaitaire complémentaire pour les commerçants qui utilisent un four | info en séance |
| - Accueil : animaux : places de chenil | |
| . Frais fixes (par animal recueilli) | 21,20 € |
| . Gardiennage (animal/jour) | 9,05 € |
| Accueil : cirques | |
| Forfait emplacement par séjour | 83,25 € |
| caution | 223,70 € |
| - Fêtes foraines ; il est proposé un tarif au m², dégressif en fonction de la surface au sol pour chaque métier forain : | |
| Fête communale de Vouziers : | |
| . jusqu'à 50 m ² | 1,40 € |
| . puis de 51 à 100 m ² (abattement 25%) | 1,00 € |
| . plus de 101 m ² (abattement 50%) | 0,65 € |
| Fête communale de Condé, Chestres et Blaise : | gratuit |
| LOCATION DE TERRAINS | |
| - jardins familiaux (m ² /an) | 0,15 € |
| - autres jardins (m ² /an) | 0,10 € |
| - pré (parcelle/an) | 13,60 € |
| - droit de chasse (Chestres, La Croix-aux-Bois) par hectare | 21,20 € |

LOYERS

Réactualisés au 1er janvier 2014

Les loyers sont réactualisés en fonction de l'indice de référence des loyers(INSEE)

(base 2^e trimestre 2013) selon la réglementation en vigueur.

P) DROITS DE CONCESSIONS :

| CONCESSIONS FUNÉRAIRES | |
|---|----------------|
| - Cimetière rue de Condé | |
| . concession 30 ans | 85,45 € |
| . concession 50 ans | 114,05 € |
| - Cimetière de Blaise, Chestres, Condé | |
| . concession 30 ans | 70,35 € |
| . concession 50 ans | 87,90 € |
| COLUMBARIUM | |
| - Cimetières rue de Condé, Chestres, Blaise et Condé | |
| . concession d'une alvéole 30 ans | 177,75 € |
| . concession d'une alvéole 50 ans | 213,40 € |
| - service d'ouverture d'une alvéole | 17,75 € |
| VACATION FUNÉRAIRE | 23,45 € |

Q) MAIN D'ŒUVRE :

| | 2013 | 2014 |
|---------------------------------------|---------|---------|
| Services Techniques (par heure) : | 21,90 € | 22,55 € |
| Services Administratifs (par heure) : | 15,80 € | 16,30 € |

R) GYMNASES (CAQUOT et SYRIENNE)

| | |
|--|--------|
| Demandes extérieures et valorisation des contributions en nature pour les associations : coût horaire | 9,20 € |
| Etablissements scolaires secondaires : | 9,20 € |
| Autres installations sportives (hors piscine) : <i>coût horaire pour location ou valorisation des contributions en nature dans les comptes des associations</i> | 7,30 € |

S) RESTAURANT SCOLAIRE

| | Tarifs 100% | | après participation de la Ville coût pour les enfants dont le responsable légal de l'enfant est domicilié à Vouziers ou sa commune associée Blaise. |
|---------------|-------------|---------|---|
| | 2013 | 2014 | |
| le ticket | 5,10 € | 5,50 € | 3,85 € |
| carnet de 10 | 48,05 € | 52,25 € | 36,40 € |
| ticket adulte | 6,75 € | 6,90 € | |

T) GARDERIE pour les élèves des ECOLES MATERNELLES

Tarifs des garderies pour les enfants des écoles maternelles Avetant et Dora Lévi
coût par enfant et par heure (fractionnable par 1/4 d'heure ; tout 1/4 d'heure commencé est dû.)

| Nombre d'enfant(s) inscrit(s) dans la garderie | Tarifs 100% | | après participation de la Ville coût pour les enfants dont le responsable légal de l'enfant est domicilié à Vouziers ou sa commune associée Blaise. |
|---|-------------|--------|---|
| | 2013 | 2014 | |
| - 1 enfant | 2,55 € | 3,00 € | 2,50 € |
| - 2 enfants | 3,55 € | 4,00 € | 3,50 € |
| - 3 enfants | 4,55 € | 5,00 € | 4,50 € |

U) GARDERIE pour les élèves des ECOLES PRIMAIRES

Tarifs des garderies pour les enfants des écoles primaires de Taine et Dodeman

coût par enfant et par heure (fractionnable par 1/4 d'heure ; tout 1/4 d'heure commencé est dû.)

NB) les enfants de l'école Taine sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle Avetant

| Nombre d'enfant(s) inscrit(s) dans la garderie | Tarifs 100% | | après participation de la Ville coût pour les enfants dont le responsable légal de l'enfant est domicilié à Vouziers ou sa commune associée Blaise. |
|---|-------------|--------|---|
| | 2013 | 2014 | |
| - 1 seul enfant | 1,75 € | 2,20 € | 1,70 € |
| - 2 enfants et plus | 1,20 € | 1,65 € | 1,15 € |

Tarif de la pénalité de retard prévue au règlement de toutes les garderies périscolaires comr

| | |
|------------------------------|---------|
| jusqu'à 30 min de retard : | 5,10 € |
| 30 min à 1 heure de retard : | 10,20 € |

V) DEROGATIONS SCOLAIRES

A compter de l'année scolaire rentrée septembre 2012 : 190 € / enfant / trimestre, soit 570 € / enfant / an (votés au CM du 27/03/2012)

Subventions :

FJEP/Centre social - demande de subvention d'investissement 2013

Le FJEP/CS a formulé une demande de subvention d'investissement le 26 novembre 2013 pour l'acquisition d'un véhicule.

Il est proposé d'attribuer au FJEP / Centre Social une subvention d'un montant de 1 500 € correspondant à une participation sur l'acquisition d'un véhicule. Le versement se fera sur présentation de la facture acquittée.

Noël ardennais des privés d'emplois les plus démunis

Par courrier du 19 février l'association avait présenté une demande de subvention auprès de la Ville.

Par courrier du 25 septembre, le Président nous a informé du nombre de familles inscrites en 2013 : 41 (en 2012 : 39) et du nombre d'enfants 64 (en 2012 : 58).

La subvention octroyée en 2012 s'élevait à 470 €(soit environ 8, 10 €par enfant).

Ecole Dodeman - Projet Artistique Globalisé

Par courrier du 29 août 2013, reçu en Mairie le 13 septembre 2013, Monsieur Dutot, directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale des Ardennes, nous a indiqué qu'une classe de l'école Dodeman mettait en place un PAG ayant pour thème « Chanson française et jazz vocal ».

C'est dans ce cadre que l'école Dodeman via les services de l'éducation nationale, sollicite une subvention de la Ville.

Subventions aux associations sportives pour les manifestations et la formation et solde de subvention à l'OMS

Document remis sur table

Vacances vouzinoises d'automne - subventions aux associations pour leur participation

CF tableau ci-joint : *Récapitulatif des indemnisations vacances vouzinoises 2013*

Il est proposé aux membres de la commission des finances d'accepter le tableau ci-joint.

Subvention 25 ans du Comité de Jumelage Vouziers - Ratiskovice

La demande de subvention exceptionnelle présentée par le Comité de Jumelage concerne une participation aux dépenses portées par le Comité pour l'organisation des manifestations à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la création du jumelage. En effet pour célébrer cet anniversaire, plusieurs évènements ont été organisés lors de la venue de la délégation tchèque en novembre dernier. Le comité a pris en charge l'accueil de la délégation tchèque le 9 novembre, l'après-midi dansant organisé le 10 novembre et l'achat d'un cadeau pour la ville de Ratiskovice.

Amicale des sapeurs-pompiers de Vouziers

Par courrier du 20 octobre 2013, reçu en Mairie le 4 novembre, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vouziers sollicite une subvention exceptionnelle liée à l'achat d'un nouveau drapeau. 3 devis sont joints à ce courrier :

- Faber France : 1015 €TTC
- Varinard et fils : 892, 94 €TTC
- Dejean : 836, 72 €TTC

Jardiniers de France

Par courrier du 27 septembre 2013, reçu en Mairie le 8 octobre 2013, l'association Jardiniers de France, par le biais de son Président, Ph. DREUX, sollicite une subvention en vue de soutenir les actions menées.

Cette association loi 1901, reconnue d'utilité publique a pour missions principales :

- De faire d'un jardin un espace d'épanouissement pour tous,
- De favoriser la rencontre et l'échange entre tous les jardiniers,
- De transmettre le savoir faire jardinier
- De respecter et protéger la nature et l'environnement.

C'est une association dont le siège social est à Rosny sous Bois (93).

Hard' N' 4L Team

Par courrier du 15 novembre, reçu en Mairie le 18 novembre, l'association Hard' N' 4L Team, représentée par Mesdemoiselles Defforges Perrine (Présidente) et Dapremont Coline (Vice-présidente) sollicite un soutien financier de la Ville. Leur association a pour but de fournir du matériel scolaire et sportif à des enfants démunis du sud marocain en participant à une ou plusieurs éditions du rallye-raid humanitaire 4L Trophy.

Il est indiqué dans le courrier que les membres de l'association s'engagent en contrepartie d'une subvention à animer des manifestations au sein de la Ville avec leur 4L, afin d'expliquer le but de cette action humanitaire.

Acomptes sur les subventions 2014 pour le CCAS, l'Association Les Tourelles et le FJEP/Centre Social :

Comme tous les ans, il est proposé d'attribuer les avances suivantes (avances à déduire des subventions qui seront votées au Budget Primitif 2014) :

- CCAS : **30 000 €** (pour mémoire 30 000 € en 2012)
- Ass. Les Tourelles : **10 000 €** (pour mémoire 10 000 € en 2012)
- FJEP/Centre Social : **10 000 €** (pour mémoire 10 000 € en 2012)

FICHE DE PREPARATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/12/2013

Appel d'Offres Ouvert N° AO 2013-02

relatif à la Maitrise d'œuvre pour la réalisation du programme d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau pluviale (Raccordement de Chestres et de Blaise)

Information sur le marché :

- Durée du marché : Le temps des études et des travaux
- Le marché est un marché de service
- Le marché est un marché global.

Procédure :

Le marché a été lancé selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert défini aux articles 26-I-1, 33, 40-III-2 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12 octobre 2013 au BOAMP et au JOUE.

La date limite de réception des offres était fixée au 20 novembre 2013 à 12h00.

Les critères de sélection des offres étaient fixés comme suit :

- 45 % : Prix :
 - o Note générale : 40 points
 - o Présentation et décomposition des prix par temps travaillés et cohérence : 5 points
- 55 % : Valeur Technique et moyens affectés à la mission :
 - o Méthodologie présentée : 20 points
 - o Moyens humains : 10 points
 - o Personnalisation de l'offre, pertinence des CV, cohérence par rapport aux missions et compléments de mission apportés : 10 points
 - o Contrôle et hiérarchisation des tâches – démarche qualité : 5 points
 - o Moyens techniques : 5 points
 - o Planning détaillé : 5 points

25 entreprises ont retiré le DCE. Le nombre de retrait anonyme n'est pas connu.

8 candidats ont présenté une offre :

- VERDI
- BEREST
- EGIS
- AMODIAG
- SOGETI
- DUMAY
- THIERACHE INGENIERIE
- SNC LAVALIN

L'analyse des candidatures et des offres sera effectuée par la Commission d'Appel d'Offres le jeudi 5 décembre 2013.

Cette analyse sera présentée durant la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2013.

Il sera alors demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avis de la Commission d'Appel d'Offre quant à sa proposition de choix de titulaire pour le présent marché.

Il sera également demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le titulaire pour les montants indiqués durant la séance, et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire de ses agents

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et de ses arrêtés d'application, la Ville en sa qualité d'employeur **peut** participer à la protection sociale complémentaire de ses agents.

La protection sociale complémentaire peut porter sur deux aspects :

- La santé : c'est-à-dire une participation au coût de la mutuelle et/ou
- La prévoyance : le statut prévoit que les agents perdent la moitié de leur traitement au-delà de 3 mois d'absence pour raisons de santé. La participation à la garantie de maintien de salaire permettrait de limiter cette carence statutaire.

Deux procédures sont possibles pour mettre en œuvre cette participation :

- Soit en aidant les agents qui auront souscrit un contrat ou adhéré à un règlement dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national dans le cadre d'une procédure de labellisation,
- Soit en engageant une procédure de mise en concurrence adaptée pour sélectionner un contrat ou un règlement remplissant les conditions de solidarité du décret.

Considérant l'intérêt de couvrir les agents pour compléter la protection des statuts,

Considérant que 45 agents communaux ont déjà souscrit un contrat maintien de salaire, et ont une dépense annuelle sur ce poste de dépense allant de 124 € à 253 € selon la protection demandée et le traitement de l'agent,

Considérant qu'il serait plus complexe de suivre une participation sur la santé, (Certains agents sont en mutuelle avec leur conjoint, d'autres ne sont pas forcément en mutuelle labellisée, ils seraient donc contraints d'en changer...)

Considérant la situation financière de la Ville,

Vu l'avis des membres du CTP réunis le 4 décembre 2013,

Mr le Maire de Vouziers propose :

- d'acter le principe d'une participation de la Ville de Vouziers à la protection sociale complémentaire des agents titulaires, stagiaires et non titulaires sur emplois vacants, à compter du 1^{er} janvier 2014,
- de retenir le processus de la labellisation,
- de participer à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, charge à eux de justifier de leur adhésion à un contrat labellisé,
- de fixer le montant annuel de participation à 120 € annuel brut (soit 10€/mois), et ce que l'agent soit à temps complet, non complet ou à temps partiel, et en tout état de cause **dans la limite du montant de la cotisation réellement acquittée par l'agent**,
- de préciser que la participation sera versée chaque mois,
- d'autoriser la résiliation du contrat collectif actuel qui avait été souscrit après délibération du 24 octobre 1990

PROJET DELIBERATION – C.M. du 10 DECEMBRE 2013

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

| <u>EMPLOIS</u> | <u>Créations antérieures</u> | <u>Modifications</u> | <u>Décision</u> |
|--|--|----------------------|--|
| Directeur général des services | 1 | | 1 |
| Attaché principal | 1 | | 1 |
| Attaché | 1 | <u>-1</u> | / |
| Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe | 2 | | 2 |
| Rédacteur | 1 | | 1 |
| Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 3 | | 3 |
| Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | 1 | | 1 |
| Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | 2 | | 2 |
| Adjoint administratif de 2 ^e classe | | | |
| Temps complet | 4 | | 4 |
| Temps non complet | 107/151,67 130/151,67 | | 107/151,67 130/151,67 |
| Chef de police | 1 | | 1 |
| Brigadier-chef principal de police | 1 | | 1 |
| Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 1 | | 1 |
| Agent de maîtrise principal | 3 | | 3 |
| Agent de maîtrise | 1 | | 1 |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 2 | | 2 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 5 | | 5 |
| Adjoint technique de 1 ^{ère} classe | | | |
| Temps complet | 3 | <u>-1</u> | 2 |
| Temps non complet | 75,84/151,67 122/151,67 122/151,67 | | 75,84/151,67 122/151,67 122/151,67 |

.../...

| <u>EMPLOIS</u> | <u>Créations antérieures</u> | <u>Modifications</u> | <u>Décision</u> |
|--|----------------------------------|----------------------------|-----------------|
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | | | |
| Temps complet | 15 | <u>- 3</u> | 12 |
| Temps non complet | 122/151,67 | <u>- 122/151,67</u> | / |
| | 122/151,67 | <u>- 122/151,67</u> | / |
| | 93/151,67 | | 93/151,67 |
| | 78,50/151,67 | | 78,50/151,67 |
| Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles | 2 | | 2 |
| Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles | 4 | | 4 |
| Educateur principal de 1 ^{ère} classe des activités physiques et sportives | 1 | | 1 |
| Educateur principal de 2 ^{ème} classe des activités physiques et sportives | 1 | | 1 |
| Educateur des activités physiques et sportives | 1 | | 1 |
| Bibliothécaire | 1 | | 1 |
| Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe | | | |
| Temps non complet | 130/151,67 | | 130/151,67 |
| Temps non complet | 75,84/151,67 | | 75,84/151,67 |
| Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe | 1 | | 1 |

PROJET DELIBERATION – C.M. du 10 DECEMBRE 2013
TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

| <u>EMPLOIS</u> | <u>Créations antérieures</u> | <u>Modifications</u> | <u>Décision</u> |
|--|--|----------------------|--|
| Directeur général des services | 1 | | 1 |
| Attaché principal | 1 | | 1 |
| Attaché | 1 | <u>-1</u> | / |
| Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe | 2 | | 2 |
| Rédacteur | 1 | | 1 |
| Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 3 | | 3 |
| Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | 1 | | 1 |
| Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | 2 | | 2 |
| Adjoint administratif de 2 ^e classe | | | |
| Temps complet | 4 | | 4 |
| Temps non complet | 107/151,67 130/151,67 | | 107/151,67 130/151,67 |
| Chef de police | 1 | | 1 |
| Brigadier-chef principal de police | 1 | | 1 |
| Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 1 | | 1 |
| Agent de maîtrise principal | 3 | | 3 |
| Agent de maîtrise | 1 | | 1 |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 2 | | 2 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 5 | | 5 |
| Adjoint technique de 1 ^{ère} classe | | | |
| Temps complet | 3 | <u>-1</u> | 2 |
| Temps non complet | 75,84/151,67 122/151,67 122/151,67 | | 75,84/151,67 122/151,67 122/151,67 |

.../...

| <u>EMPLOIS</u> | <u>Créations antérieures</u> | <u>Modifications</u> | <u>Décision</u> |
|--|----------------------------------|----------------------|-----------------|
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | | | |
| Temps complet | 15 | <u>- 3</u> | 12 |
| Temps non complet | 122/151,67 | <u>- 122/151,67</u> | / |
| | 122/151,67 | <u>- 122/151,67</u> | / |
| | 93/151,67 | | 93/151,67 |
| | 78,50/151,67 | | 78,50/151,67 |
| Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles | 2 | | 2 |
| Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles | 4 | | 4 |
| Educateur principal de 1 ^{ère} classe des activités physiques et sportives | 1 | | 1 |
| Educateur principal de 2 ^{ème} classe des activités physiques et sportives | 1 | | 1 |
| Educateur des activités physiques et sportives | 1 | | 1 |
| Bibliothécaire | 1 | | 1 |
| Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe | | | |
| Temps non complet | 130/151,67 | | 130/151,67 |
| Temps non complet | 75,84/151,67 | | 75,84/151,67 |
| Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe | 1 | | 1 |

Comité Technique Paritaire
séance du 4 décembre 2013

Document Unique des Risques :

Ce document, qui est obligatoire dans toutes les collectivités, est en cours d'élaboration.

Les volets « services administratifs », « agents d'entretien » et « restaurant scolaire » ont déjà été adoptés lors de précédents Conseils Municipaux, après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

Il convient aujourd'hui d'adopter les volets « Bibliothèque » et « ATSEM » ainsi que le bilan des actions effectuées (ou en cours de réalisation) au 30 Novembre 2013.

Matrice d'évaluation du risque

| | <i>Fréquence de l'exposition</i> | <i>rarement observé</i> | <i>quelques heures par an</i> | <i>quelques heures par mois</i> | <i>quelques heures par semaine</i> | <i>quelques heures par jour</i> |
|--|----------------------------------|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| Gravité | x | 1 | 2 | 4 | 7 | 10 |
| <i>pas de lésion (inconfort)</i> | 1 | 1 | 2 | 4 | 7 | 10 |
| <i>lésion sans arrêt de travail (dommage bénin)</i> | 2 | 2 | 4 | 8 | 14 | 20 |
| <i>lésion entraînant un arrêt de travail sans séquelle</i> | 4 | 4 | 8 | 16 | 28 | 40 |
| <i>lésion entraînant un arrêt de travail avec séquelle</i> | 7 | 7 | 14 | 28 | 49 | 70 |
| <i>lésion pouvant entraîner la mort</i> | 10 | 10 | 20 | 40 | 70 | 100 |

Pondération : éléments réduisant le niveau de risque

- 4 pour des mesures techniques fiables
- 2 pour des mesures reposant sur le comportement humain
- 1 pour une maîtrise des risques assurée par un suivi régulier

UNITE DE TRAVAIL

Bibliothèque municipale

VERSION 2013

Unité de travail : agents de la Bibliothèque Municipale

Bilan des accidents de travail des trois dernières années

| 2010 | 2011 | 2012 |
|-------------|-------------|-------------|
| Néant | Néant | Néant |

Bilan des accidents de trajet des trois dernières années

| 2010 | 2011 | 2012 |
|-------------|-------------|-------------|
| Néant | Néant | Néant |

Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels

Unité de travail : Bibliothèque Municipale

Nombre d'agents concernés : 3

Activité : prêt / accueil du public

| Risques | fréquence | gravité | classement du risque | actions effectuées | pondération | niveau de risque résiduel | actions préconisées |
|--|-------------------|------------------|----------------------|---|-------------------|---------------------------|---|
| fatigue visuelle | 10 | 1 | 10 | maintenance régulière de l'éclairage | -2 | 8 | distribution de la fiche de sécurité "le travail sur écran" |
| stress lié à l'accueil de classes | 7 | 2 | | partage des effectifs avec l'enseignant | -2 | 12 | |
| Trouble Musculo-Squelettique (TMS) : dos, nuque, bras et main | align="center">10 | align="center">2 | | acquisition de siège à hauteur réglable (dos et assise) | align="center">-2 | align="center">18 | |
| | | | | acquisition de repose-pieds | | | |

Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels

Unité de travail : Bibliothèque Municipale

Nombre d'agents concernés : 3

Activité : rangement des ouvrages

| Risques | fréquence | gravité | classement du risque | actions effectuées | pondération | niveau de risque résiduel | actions préconisées |
|--|-----------|---------|----------------------|---|-------------|---------------------------|---|
| Trouble Musculo-Squelettique (TMS) : dos, nuque, bras et main | 7 | 2 | | mise à disposition d'un chariot pour le stockage et le transport des ouvrages dans les rayons | -2 | 12 | possibilité d'acquisition d'un second chariot permettant de moins charger le chariot disponible |
| | | | | | | | possibilité d'acquisition d'un marche-pied pour faciliter l'accès aux étagères hautes |

Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels

Unité de travail : Bibliothèque Municipale

Nombre d'agents concernés : 3

Activité : conditionnement des ouvrages (recouvrir les livres)

| Risques | fréquence | gravité | classement du risque | actions effectuées | pondération | niveau de risque résiduel | actions préconisées |
|---|-----------|---------|----------------------|---|-------------|---------------------------|--|
| risques liés aux ambiances climatiques | 7 | 1 | 7 | maintenance régulière de l'éclairage (pas de lumière naturelle dans le local) | -2 | 5 | possibilité de recouvrir les ouvrages sur la mezzanine, hors temps de présence du public |
| blessures bénignes (coupures, heurt, ...) | 7 | 2 | | mise à disposition d'une trousse de secours | -2 | 12 | formation aux gestes de premiers secours (PSC1) (à la demande) |

Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels

Unité de travail : Bibliothèque Municipale

Nombre d'agents concernés : 3

Activité : animations (bourse aux livres 1 fois / an ; spectacles 1-2 fois / an ; aménagement coin Noël)

| Risques | fréquence | gravité | classement du risque | actions effectuées | pondération | niveau de risque résiduel | actions préconisées |
|--|-----------|---------|----------------------|---|-------------|---------------------------|---------------------|
| Trouble Musculo-Squelettique (TMS) : dos, nuque, bras et main | 2 | 2 | 4 | travail en équipe lors de la manipulation des caisses de livres, tables, chaises, grilles ... | -2 | 2 | |

UNITE DE TRAVAIL

ATSEM - écoles maternelles

VERSION 2013

Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels

Risques spécifiques aux écoles maternelles

| Risques | Fréquence | Gravité | classement du risque | actions effectuées | pondération | niveau de risque résiduel | actions préconisées |
|-----------------------------------|-----------|---------|----------------------|---|-------------|---------------------------|--|
| risques d'incendie et biologiques | 10 | 1 | 10 | exercices d'évacuation (3 fois/an à Dora Levi et 1 fois/an à Avetant) | -4 | 6 | achat et stockage de biscuits et packs d'eau obligatoire en cas de confinement |
| | | | | exercices de confinement (1 fois/an à Dora Levi, non effectué depuis 5-6 ans à Avetant) | | | |
| chute de plain pied | 7 | 2 | | sel de déneigement disponible pour les escaliers extérieurs | -2 | 12 | achat de "crampons" qui se fixent sous les chaussures |
| | | | | | | | pose de bandes rugueuses sur les escaliers de l'école Dora Levi et sur les zones en ciment lisse (portail et entrée garderie) de l'école Avetant |

Unité de travail : ATSEM

Bilan des accidents de travail des trois dernières années

| 2010 | 2011 | 2012 |
|-------------|-------------|-------------|
| Néant | Néant | Néant |

Bilan des accidents de trajet des trois dernières années

| 2010 | 2011 | 2012 |
|-------------|-------------|-------------|
| Néant | Néant | Néant |

Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels

Unité de travail : ATSEM

Nombre d'agents concernés : 5

Activité : nettoyage des sols, des vitres, des sanitaires, du mobilier, etc ...

| Risques | fréquence | gravité | classement du risque | actions effectuées | pondération | niveau de risque résiduel | actions préconisées |
|--|-----------|---------|----------------------|---|-------------|---------------------------|--|
| chute de hauteur | 2 | 7 | | recours aux agents des Services Techniques pour l'entretien des vitres en hauteur à l'école Avetant | -4 | 10 | voir pour acquisition de nouveaux manches télescopiques à l'école Avetant |
| | | | | utilisation de manches télescopiques | | | |
| Troubles Musculo-Squelettique (TMS) : dos, nuque, bras et main | 10 | 2 | | formation "gestes et postures" suivie par 2 agents | -2 | 18 | formation "gestes et postures" (à la demande) |
| | | | | | | | vitrication du lino pour faciliter son entretien |
| chute de plain pied | 10 | 2 | | organisation du sens du nettoyage pour ne pas repasser sur sol mouillé | -2 | 18 | acquisition par les ATSEM aux prochaines commandes de produits d'entretien moins glissants |
| risques biologiques (entretien des sanitaires) | 10 | 2 | | mise à disposition de pinces à déchet et de gants jetables | -2 | 18 | |
| | | | | vaccination recommandée des agents | | | |
| risques chimiques | 10 | 4 | 40 | distribution de la fiche logos étiquetage produits dangereux | -4 | 36 | distribution de la fiche de données de sécurité lors de l'acquisition de nouveaux produits |
| | | | | sélection de produits moins dangereux lors de l'achat | | | |
| | | | | informations sur la réglementation en matière de stockage des produits (insecticides, désodorisants, diffuseurs, ...) | | | |
| | | | | locaux de stockage ventilés | | | |
| | | | | distribution de la fiche de données de sécurité concernant le port des gants de protection | | | |

Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels

Unité de travail : ATSEM

Nombre d'agents concernés : 5

Activité : accueil des jeunes enfants, activités pédagogiques et hygiène

| Risques | fréquence | gravité | classement du risque | actions effectuées | pondération | niveau de risque résiduel | actions préconisées |
|--|-----------|---------|----------------------|---|-------------|---------------------------|---|
| Trouble Musculo-Squelettique (TMS) : dos, nuque, bras et main | 10 | 2 | | privilégier la position assise plutôt que le "pencher en avant" | -2 | 18 | formation "gestes et postures" à la demande |
| | | | | travail sur l'autonomie avec les enfants plus âgés pour éviter de se baisser (pour l'habillage ou les lacets) | | | |
| | | | | formation "gestes et postures" suivie par 2 agents, afin d'adapter au mieux ses positions à la taille des enfants | | | |
| risques biologiques liés à la fréquentation du jeune public sensible | 10 | 2 | | vaccination recommandée des agents | -2 | 18 | |
| | | | | lavage fréquent des mains | | | |
| | | | | suivi des protocoles lors des phases de pandémie (grippe H1N1 par exemple) | | | |

Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels

Unité de travail : ATSEM

Nombre d'agents concernés : 5

Activité : sorties pédagogiques

| Risques | fréquence | gravité | classement du risque | actions effectuées | pondération | niveau de risque résiduel | actions préconisées |
|-----------------------------|-----------|---------|----------------------|---------------------------------------|-------------|---------------------------|---------------------|
| risque d'accident de trajet | 4 | 7 | 28 | lors des sorties, port de gilets fluo | -2 | 26 | |

Modifications du règlement intérieur :

La dernière version du règlement intérieur a été approuvée lors des réunions du CTP du 7 Novembre 2012 et du Conseil Municipal du 18 Décembre 2012.

Suite à une réunion avec l'ensemble des agents des Services Techniques, il est proposé de modifier l'**Article 24 - ASTREINTES** comme suit :

Paragraphe : Différents cas de recours à l'astreinte :

En période hivernale, les Services Techniques recourent à l'astreinte déneigement.
L'astreinte démarre le vendredi à ~~l'issue du service~~ en début de service (8h00) et se termine le vendredi suivant à la même heure.

Le reste de l'article est inchangé.

Par ailleurs, les vacances scolaires de Noël se terminant le plus souvent en Janvier de l'année suivante, il est proposé de modifier l'**Article 17 - UTILISATION DES CONGES ANNUELS** comme suit :

Les congés annuels doivent être utilisés au cours de l'année civile et être épuisés ~~au 31 décembre (à compter des congés annuels 2008)~~ avant la fin des vacances scolaires de Noël sauf report exceptionnel autorisé si, du fait des nécessités du service public, l'agent n'a pas pu prendre ses congés.

L'Autorité Territoriale employeur doit définir sous réserve des nécessités de service, après consultation des agents intéressés, un calendrier des congés de l'année civile.



***COMPTE-RENDU DE LA
COMMISSION DES FINANCES
Lundi 2 décembre 2013 - 18 H 30***

Présents :

- M. Claude ANCELME, Maire,
- Mme Françoise CAPPELLE, Maire-Adjointe déléguée aux Finances,
- Mme Françoise BUSQUET, et M. Jean-Pierre BOSCHAT, Maires-Adjoints,
- Mme Chantal PETITJEAN, Maire-déléguée de Blaise,
- MM. Michel MAYEUX, André BERTHE, Conseillers Municipaux,
- M. Jean-Luc LAMBERT membres associé

- Mme Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services,

Absents excusés :

- Mme Christine NOIRET-RICHET, Conseillère Municipale
- M. Sébastien PHILBERT, membre associé

Absents :

- M. Fabien LALLEMAND, Conseiller Municipal
- M. Christophe LEMOINE, membre associé,
- M. Yvan MEUNIER, Receveur Municipal,
- Mme Audrey POULAIN, membre associé

Les membres de la Commission se sont réunis en salle des Commissions de l'hôtel de Ville à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

I – Décision modificative budget Ville (intégration travaux SIVOM)

(Annexe 1)

Françoise CAPPELLE présente la décision modificative qui recueille l'*avis favorable des membres de la Commission des Finances.*

II – Autorisation d'engagement et de paiement dans la limite du ¼ des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014 de la Ville, de l'eau et de l'assainissement

(Annexe 2)

Françoise CAPPELLE rappelle qu'il est nécessaire pour permettre le fonctionnement comptable avant l'adoption du budget 2014 de délibérer pour autoriser l'engagement et le paiement de dépenses dans la limite du ¼ du budget précédent.

Elle précise que, pour l'assainissement notamment, il n'est pas utile d'aller jusqu'au ¼ de ces dépenses puisque l'année dernière en raison des travaux d'investissement sur la station les montants inscrits au budget étaient beaucoup plus importants.

Avis favorable des membres de la Commission des Finances pour valider les montants proposés sur la fiche de travail.

III – Reprise sur provision

(Annexe 3)

Les membres de la Commission émettent un *avis favorable à la reprise sur les provisions déjà constituées d'une somme de 250 € pour une admission en non valeur au 30 novembre 2013 de 237.71 euros.*

IV– Tarifs 2014

(Annexe 4)

Françoise CAPPELLE indique que Mr le Maire a proposé au bureau municipal de proposer que de manière générale **les tarifs municipaux 2014 n'augmentent pas.**

Quelques modifications mineures sont cependant proposées. Françoise CAPPELLE indiquent que les points à discuter sont en rouge sur la fiche des tarifs.

Concernant les **tarifs de la piscine** :

Françoise CAPPELLE précise que ce point a été examiné en Comité de Gestion Paritaire de la piscine avec la 2C2A ce lundi 2 décembre.

A l'unanimité des membres de ce comité, la proposition faite par la Ville de ne pas augmenter les tarifs a été acceptée.

Il a été bien évidemment tenu compte de l'état de la piscine qui est vieillissante et du constat d'une baisse actuelle de la fréquentation.

En page 2, **tarifs de la salle des fêtes – chapitre charges**, jusqu'à présent le mode de calcul est une facturation après relevé du compteur EDF et selon les tarifs EDF en vigueur (60% HP + 40 % HC). Afin de simplifier cette formule, un coût moyen va être proposé à la séance du Conseil Municipal.

En page 5, chapitre I – **Location des salles du Centre Culturel les Tourelles** – Françoise CAPPELLE propose d'examiner la possibilité de supprimer les coûts concernant le prêt de la salle lorsqu'il y a lieu de supprimer une séance.

Elle évoque la situation qui s'est produite dans l'année avec l'école privée qui a demandé à pouvoir utiliser la salle GIRARDOT et qui sollicitait la suppression de deux séances.

Françoise CAPPELLE précise que cela pourrait poser un problème s'il y avait eu une actualité cinématographique importante.

Elle souligne que ce type de demande est extrêmement rare.

Mme PETITJEAN pense qu'effectivement si cela ne sert pas très souvent ces tarifs pourraient être supprimés.

Mr le Maire préfère lui que les tarifs ne soient pas supprimés et il ajoute que la Ville peut refuser.

Françoise CAPPELLE souligne qu'il n'est pas toujours facile de refuser car les usagers voient que des tarifs ont été votés et ne comprennent pas toujours qu'on refuse le prêt de la salle, sauf à avoir une argumentation précise.

Jean-Luc LAMBERT suggère qu'un commentaire soit ajouté prévoyant que le gestionnaire du cinéma soit consulté.

Après discussion, il est décidé d'ajouter le commentaire suivant :

« Sous réserve de l'actualité cinématographique et après avis de l'association gestionnaire des salles de cinéma ».

Françoise CAPPELLE ajoute que malheureusement s'il s'agit d'une demande très anticipée, la programmation n'est pas forcément connue.

Chapitre M - **des publications municipales**

Françoise CAPPELLE commente les modifications liées à ces tarifs notamment la création de tarifs **avec frais d'envoi** pour certaines revues et suppression du coût des pochettes de tableaux LOUPOT qui n'ont jamais été vendues depuis des années.

Chapitre O – **Redevances – droits de places – taxes locations**

Il est proposé l'ajout pour le marché d'un tarif forfaitaire EDF pour le marché concernant les commerçants qui utilisent un four. Le prix sera calculé pour le Conseil Municipal. Le chef de police doit aller voir la durée d'utilisation et la puissance des fours.

Chapitre Q – Main d'œuvre

Françoise CAPPELLE indique qu'il est proposé d'augmenter de 3 % les tarifs de la main d'œuvre communale. Elle rappelle que ce coût sert à évaluer les interventions des services communaux lors de sinistres à déclarer aux assurances.

S – Restaurant scolaire et garderies

Françoise CAPPELLE propose que les tarifs pleins soient augmentés mais que la participation communale soit augmentée pour qu'il n'y ait pas d'incidence pour les habitants de Vouziers.

Françoise CAPPELLE rappelle que le coût de revient en 2012 d'un repas était d'environ 7.49€ alors que le tarif plein en 2013 est de 5.10 €. La ville absorbe donc une partie importante du coût, et ce même pour les usagers domiciliés dans d'autres communes.

Concernant les tarifs par carnet de 10, il est précisé qu'est appliqué un abattement de 5 %.

Mme PETITJEAN demande si le repas bio chaque semaine est toujours d'actualité. Françoise CAPPELLE répond par l'affirmative. Elle indique que le coût de ce repas bio est toujours double d'un jour non bio.

Mr LAMBERT suggère que le titre pour la restauration scolaire « après participation de la Ville » soit harmonisé avec ceux figurant pour les tableaux des garderies.

L'ensemble des propositions faites recueille un avis favorable de la Commission des Finances.

V – **Subventions**

(Annexe 5)

FJEP/Centre social - demande de subvention d'investissement 2013

Le FJEP/CS a formulé une demande de subvention d'investissement le 26 novembre 2013 pour l'acquisition d'un véhicule.

Il est proposé d'attribuer au FJEP / Centre Social une subvention d'un montant de 1 500 € correspondant à une participation sur l'acquisition d'un véhicule. Le versement se fera sur présentation de la facture acquittée.

Avis favorable des membres de la Commission sauf 1 abstention (Jean-Pierre BOSCHAT) et 1 vote contre (André BERTHE)

Noël ardennais des privés d'emplois les plus démunis

Par courrier du 19 février l'association avait présenté une demande de subvention auprès de la Ville.

Par courrier du 25 septembre, le Président nous a informé du nombre de familles inscrites en 2013 : 41 (en 2012 : 39) et du nombre d'enfants 64 (en 2012 : 58).

La subvention octroyée en 2012 s'élevait à 470 €(soit environ 8, 10 €par enfant).

Avis favorable des membres de la commission à l'octroi d'une subvention identique à l'année précédente soit 470 €.

Ecole Dodeman - Projet Artistique Globalisé

Françoise CAPPELLE commence par souligner que le titre figurant sur la fiche n'est pas exact, en effet ce n'est pas une demande directe de l'école Dodeman mais bien une demande de l'Inspection académique.

Par courrier du 29 août 2013, reçu en Mairie le 13 septembre 2013, Monsieur Dutot, directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale des Ardennes, nous a indiqué qu'une classe de l'école Dodeman mettait en place un PAG ayant pour thème « Chanson française et jazz vocal ».

C'est dans ce cadre que l'école Dodeman via les services de l'éducation nationale, sollicite une subvention de la Ville.

Françoise CAPPELLE détaille le budget de l'opération et notamment les recettes attendues. Elle précise qu'une manifestation est prévue à RETHEL et que lors d'un Conseil d'Ecole Mr SCHMITT, enseignant qui est intéressé pour participer au projet, a indiqué qu'il essaierait de d'organiser une intervention sur Vouziers. Françoise CAPPELLE ajoute que la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et d'un PEDT va déjà représenter des dépenses conséquentes pour la Ville et que par ailleurs la Ville attribue déjà une participation annuelle par classe de 250 € pour une sortie pédagogique.

Après discussion, il est accepté par les membres de la Commission des finances de réserver une réponse négative à cette demande pour les motifs évoqués.

Subventions aux associations sportives pour les manifestations et la formation et solde de subvention à l'OMS

Les propositions figurant sur le document remis sur table recueillent un avis favorable unanime.

Vacances vouzinoises d'automne - subventions aux associations pour leur participation

Cette fiche est manquante dans les chemises remises sur table par le secrétariat du Maire.

Françoise CAPPELLE fait circuler la fiche entre les membres présents.

Le récapitulatif des indemnités proposées pour les vacances vouzinoises 2013 d'octobre recueille un avis favorable unanime.

Subvention 25 ans du Comité de Jumelage Vouziers - Ratiskovice

La demande de subvention exceptionnelle présentée par le Comité de Jumelage concerne une participation aux dépenses portées par le Comité pour l'organisation des manifestations à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la création du jumelage. En effet pour célébrer cet anniversaire, plusieurs événements ont été organisés lors de la venue de la délégation tchèque en novembre dernier. Le comité a pris en charge l'accueil de la délégation tchèque le 9 novembre, l'après-midi dansant organisé le 10 novembre et l'achat d'un cadeau pour la ville de Ratiskovice. Françoise CAPPELLE présente le détail financier de l'opération.

Avis favorable unanime à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

Amicale des sapeurs-pompiers de Vouziers

Par courrier du 20 octobre 2013, reçu en Mairie le 4 novembre, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vouziers sollicite une subvention exceptionnelle liée à l'achat d'un nouveau drapeau. 3 devis sont joints à ce courrier :

- Faber France : 1015 €TTC
- Varinard et fils : 892, 94 €TTC
- Dejean : 836, 72 €TTC

*Françoise CAPPELLE indique que Mr le Maire propose une subvention de 150 €.
Avis favorable unanime.*

Jardiniers de France

Par courrier du 27 septembre 2013, reçu en Mairie le 8 octobre 2013, l'association Jardiniers de France, par le biais de son Président, Ph. DREUX, sollicite une subvention en vue de soutenir les actions menées.

Cette association loi 1901, reconnue d'utilité publique a pour missions principales :

- De faire d'un jardin un espace d'épanouissement pour tous,
- De favoriser la rencontre et l'échange entre tous les jardiniers,
- De transmettre le savoir faire jardinier
- De respecter et protéger la nature et l'environnement.

C'est une association dont le siège social est à Rosny sous Bois (93).

Avis défavorable à l'attribution d'une subvention. Pas d'action locale de cette association même si l'intérêt manifeste de l'objet de l'association est souligné.

Hard' N' 4L Team

Par courrier du 15 novembre, reçu en Mairie le 18 novembre, l'association Hard' N' 4L Team, représentée par Mesdemoiselles Defforges Perrine (Présidente) et Dapremont Coline (Vice-présidente) sollicite un soutien financier de la Ville. Leur association a pour but de fournir du matériel scolaire et sportif à des enfants démunis du sud marocain en participant à une ou plusieurs éditions du rallye-raid humanitaire 4L Trophy.

Il est indiqué dans le courrier que les membres de l'association s'engagent en contrepartie d'une subvention à animer des manifestations au sein de la Ville avec leur 4L, afin d'expliquer le but de cette action humanitaire.

Avis défavorable des membres de la Commission à l'attribution d'une subvention même si l'objet de fourniture de matériel scolaire et sportif à des enfants démunis du sud marocain est louable.

VI – Acompte sur les subventions 2014 pour le CCAS, l'association les Tourelles et le FJEP/Centre Social

(Annexe 6)

Françoise CAPPELLE présente la fiche en rappelant que ces acomptes permettent de contribuer à faciliter les situations financières de début d'année en attendant l'arrivée des subventions dans les comptes des associations et du CCAS.

La proposition des acomptes à verser sur la base des éléments figurant sur la fiche de présentation est acceptée à l'unanimité.

VII – Participation de la Ville de Vouziers à la protection sociale

Françoise CAPPELLE donne la parole à Mr le Maire qui introduit le sujet. Madame LEMOINE explique ensuite en détail les modalités pratiques et réglementaires de cette participation.

Françoise CAPPELLE ajoute que ce point va être soumis au Comité Technique Paritaire du mercredi 4 décembre.

Le Maire demande à Mme LEMOINE de revoir si les emplois aidés peuvent bénéficier de cette aide.

Un avis favorable unanime est donné pour retenir le choix du processus de labellisation et acter l'octroi, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour chaque agent titulaire, stagiaire, et non titulaire sur emploi vacant de la collectivité d'une participation à la prévoyance sur la base de 120 € annuel (mais dans la limite du montant de la cotisation réellement acquittée par l'agent) et de prendre acte que le contrat collectif actuel sera résilié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 20

Le rapporteur

Françoise CAPPELLE,
Maire-Adjointe déléguée aux Finances

Annexes déjà diffusées :

- Annexe 1 : Décision modificative budget Ville (intégration travaux SIVOM)
- Annexe 2 : Autorisation d'engagement et de paiement dans la limite du ¼ des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014 de la Ville, de l'eau et de l'assainissement
- Annexe 3 : Reprise sur provision
- Annexe 4 : Tarifs 2014
- Annexe 5 : Subventions
- Annexe 6 : Acompte sur les subventions 2014 pour le CCAS, l'association les Tourelles et le FJEP/Centre Social